## Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 9 mars 2017

Vente de terres par André et Marcus Gaubert à Claude Gaubert le 8 septembre 1844

L'an mil huit cent quarante-quatre le huit du mois de septembre, par-devant nous Prosper-Kyacinthe Fardieu notaire Royal à la résidence de St Etienne, arrondissement de Forcalquier, département des basse-Alpes, avec témoins soussignés : ont comparu André Gaubert demeurant et domicilié à Cruis et Marcus Gaubert cultivateur, demeurant et domicilié à Mallefougasse, lesquels ont vendus à Sieur Claude Gaubert propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Mallefougasse ici présent et acceptant deux propriétés de terres qu'ils possèdent à Mallefougasse au quartier du Vignou, lesquelles sont attiques et leurs sont échues une a chacun des vendeurs, suivant partage reçu par nous le dix-sept décembre mil huit cent quarante et un, enregistré, lesdites deux propriétés confrontent au levant Ferdinand-François Rambaud, au midi Apolonie Gaubert sœur des vendeurs, au couchant Pierre-Bonaventure Gaubert frère des vendeurs et au nord chemin de Montlaux.

Le prix de cette vente a été fixé et convenu par les parties à la somme de six cent francs, dont trois cent francs pour chaque propriété et pour chacun des deux vendeurs, laquelle somme a été comptée par l'acquéreur et emboursée par les deux frères vendeurs, au vu de nous notaire et témoins, dont quittance.

L'acquéreur entra en possession et jouissance des deux terres vendues dès ce jour, sans aucune réserve et payera les contributions de l'année prochaine.

Dont acte fait, lu aux parties à St Etienne dans notre étude, en présence de Sieur Pierre Brun scieur de long et de Sieur François-Marius Aubert sans profession, domiciliés et demeurant, le premier à St Etienne et le second à Cruis, témoins requis ont signés avec ledit Claude Gaubert et nous notaire, lesdits André et Marius Gaubert ont déclarés ne le savoir, de ce par nous enquis et requis, Gaubert, Aubert, Brun et Fardieu notaire.

Enregistré à 51 Etienne le quatorze septembre mil huit cent quarante-quatre : folio 86, case 1 à 2, reçu trente-trois francs, décime trois francs trente centimes, signé à la minute : Morelly.

Collationné

Tardieu nolaire.